

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LE PNR A ORGANISE UNE PREMIERE JOURNEE DE SENSIBILISATION DES FORCES DE POLICE DE L'ENVIRONNEMENT SUR LA CIRCULATION DES VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR



**Depuis 2005**, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne a engagé une démarche de régulation des Véhicules Terrestres Motorisés (VTM) en forêt et dans les milieux naturels. L'action menée sur la commune de Biganos, sous la houlette de Bruno LAFON a permis de tester un modèle de concertation et de l'élargir aux communes circonvoisines volontaires, au sein du Parc.

**A l'été 2009**, ce travail collectif a conduit, cinq communes impliquées (\*) à prendre chacune une délibération et un arrêté de circulation accompagné d'une cartographie détaillée des sites et des zones sensibles et des voies ouvertes ou fermées à la circulation, tout en laissant des voies ouvertes par défaut permettant la traversée des cinq communes par les pratiquants.

**En 2010**, afin d'optimiser l'efficacité de cette action concertée, elles ont sollicité, avec le Parc, des fonds européens du programme Leader (\*\*\*) pour mettre en place une signalétique adaptée indiquant les voies fermées à la circulation. Elle sera mise en place sur le terrain en vu de **l'été 2012** et complétée par des conférences grand public sur le sujet, et par l'édition de supports d'information vers les habitants et les pratiquants, d'un guide juridique.

Ce plan d'actions s'est ouvert par un premier temps de sensibilisation des forces de police de l'environnement sur la circulation des VTM programmé **ce mardi 12 juillet 2011** à Belin-Béliet, au centre du Graoux, en prévision de la haute saison qui s'annonce et face au risque incendie qui s'accroît chaque jour un peu plus,

**Vincent NUCHY, Président du Parc et maire de Salles**, a pu accueillir les représentants ou agents de l'Office National des Forêt, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, de la Réserve naturelle de Saucats, du Conservatoire du Littoral et de l'Office National de l'Environnement des Milieux Aquatique, ainsi que les agents des polices municipales des communes de Audenge, Biganos, Le Barp, Le Teich, Marcheprime, Mios, et Salles, soit près de **25 personnes**.



Sous la houlette des techniciens du Parc(\*\*\*), ils ont pu suivre et partager des connaissances sur les différents cadres réglementaires relatifs à la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels, avec l'appui éclairé et très précis de l'intervenant **Benoît MIELLET**, spécialiste du droit en environnement et de la formation des agents assermentés.

Les échanges ont été riches autour des textes juridiques applicables et leurs conséquences sur les conditions de circulation, des différentes catégories de voies et chemins, des différents pouvoirs de polices et sur les sanctions pénales.

La dernière partie de journée a permis d'aborder la **prévention des risques pour cet été 2011** en matière d'incendie, d'atteintes aux milieux naturels, de violation de la propriété privée et de conflits d'usages avec d'autres types de randonnées plus douces par des actions de prévention, de contrôles et de verbalisation.

Cette journée marque donc une nouvelle étape dans cette **volonté locale** de plus en plus affirmée de faire respecter les bonnes conduites en matière de circulation à moteur dans ce territoire naturel et forestier où chacun, individuel ou prestataire d'activités, doit trouver la place qui est la sienne, y compris en haute période estivale. A bon entendeur...

(\*) *Audenge, Biganos, Mios, Marcheprime, et Salles*

(\*\*) *Pays bassin d'Arcachon Val de l'Eyre*

(\*\*\*) *Frédéric GILBERT et François BILLY*

---

**Pour en savoir plus :**

[www.parc-landes-de-gascogne.fr](http://www.parc-landes-de-gascogne.fr),

tapez **VTM** dans le moteur de recherche

